

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives

aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers 159, rue Cedar, bureau 403

de soins de longue durée

**District du Nord**

Sudbury (Ontario) P3E 6A5

Téléphone : 800 663-6965

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 19 décembre 2024

**Numéro d'inspection :** 2024-1155-0002

**Type d'inspection :**

Inspection proactive de conformité

**Titulaire de permis :** Algonquin Nursing Home de Mattawa

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Algonquin Nursing Home, Mattawa

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : Du 9 au 13 décembre et du 16 au 19 décembre 2024.

L'inspection suivante concernait :

- Une demande d'inspection proactive de conformité (IPC).

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Soins et services de soutien aux personnes résidentes (Resident Care and Support Services)

Prévention et prise en charge des soins de la peau et des plaies (Skin and Wound Prevention and Management)

Conseils des résidents et des familles (Residents' and Family Councils)

Alimentation, nutrition et hydratation (Food, Nutrition and Hydration)

Gestion des médicaments (Medication Management)

Prévention et contrôle des infections (Infection Prevention and Control)

Foyer sûr et sécuritaire (Safe and Secure Home)

Prévention des mauvais traitements et de la négligence (Prevention of Abuse and Neglect)

Normes en matière de dotation, de formation et de soins (Staffing, Training and Care Standards)

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives

aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers 159, rue Cedar, bureau 403

de soins de longue durée

**District du Nord**

Sudbury (Ontario) P3E 6A5

Téléphone : 800 663-6965

Amélioration de la qualité (Quality Improvement)

Droits et choix des résidents (Residents' Rights and Choices)

Gestion de la douleur (Pain Management)

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Programme de prévention et de contrôle des infections

Problème de conformité n° 001 Avis écrit remis aux termes de la disposition 154(1)1. de la LRSLD (2021)

**Non-respect de : la disposition 74 (2) a) du Règl. de l'Ont. 246/22**

Programmes de soins alimentaires et d'hydratation

par. 74 (2) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que les programmes comprennent ce qui suit :

a) l'élaboration et la mise en œuvre, en consultation avec un diététiste agréé faisant partie du personnel du foyer, de politiques et de marches à suivre ayant trait aux soins alimentaires, aux services de diététique et à l'hydratation.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à se conformer à une procédure de son programme de soins alimentaires et d'hydratation.

Conformément à la disposition 11 (1) b) du Règl. de l'Ont. 246/22, le titulaire de permis doit veiller à ce que le Programme de soins alimentaires et d'hydratation soit respecté.

Plus précisément, le foyer n'a pas respecté sa politique visant à garantir que toutes les températures des aliments et des liquides étaient évaluées avant le service des repas et consignées sur le formulaire de documentation prévu à cet effet.

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives

aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers 159, rue Cedar, bureau 403

de soins de longue durée

**District du Nord**

Sudbury (Ontario) P3E 6A5

Téléphone : 800 663-6965

**Sources** : Examen des vérifications de la température des repas, examen de la politique du foyer et entretiens avec des membres du personnel.